

**EPREUVE DE CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANCAISE VISEE A L'ARTICLE 1^{er} – 3^{ème}
ALINEA DE LA LOI REGIONALE N° 12 DU 8 MARS 1993, MODIFIE PAR L'ART. 8 DE LA LOI
REGIONALE N° 18 DU 1^{er} AOUT 2005**

PROGRAMMES D'EXAMEN

ECRIT:

L'épreuve écrite consiste en une rédaction sur un sujet, choisi par le candidat entre les trois proposés, portant sur la société contemporaine, en particulier en ce qui concerne les problèmes liés à l'école et à l'éducation (durée: 4 heures).

Le jury tiendra compte de l'exactitude de l'orthographe, de la correction de la langue et de la capacité du candidat à rédiger le sujet choisi avec ordre, clarté et cohérence.

L'usage d'un dictionnaire uniquement en langue française est autorisé.

ORAL:

1. Commentaire de quelques aspects de la rédaction.
2. Discussion sur les problématiques liées à l'enseignement bilingue et sur les caractéristiques culturelles du milieu valdôtain par rapport à sa configuration géographique, son histoire, sa réalité socio-économique, ses particularités ethnique et linguistique ainsi que l'organisation scolaire valdôtaine.
3. Lecture et commentaire d'un texte d'auteur du XX^{ème} siècle ou d'un article de journal.

Le jury évaluera l'expression orale compte tenu de la capacité du candidat à enseigner en langue française.

**EPREUVE DE CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANCAISE VISEE A L'ARTICLE 1^{er} - 4bis
ALINEA DE LA LOI REGIONALE N° 12 DU 8 MARS 1993, MODIFIE PAR L'ART. 8 DE LA
LOI REGIONALE N° 18 DU 1^{er} AOUT 2005**

PROGRAMMES D'EXAMEN

ECRIT:

L'épreuve écrite consiste en une rédaction sur un sujet, choisi par le candidat entre les trois proposés, visant à vérifier la connaissance des caractéristiques culturelles de la communauté valdôtaine, de son particularisme linguistique et de son histoire, ainsi que des spécificités de l'organisation scolaire valdôtaine et de la configuration géographique de la région (durée: 4 heures).

L'usage d'un dictionnaire uniquement en langue française est autorisé.

ORAL:

1. Commentaire de quelques aspects de la rédaction.
2. Discussion sur les caractéristiques culturelles de la communauté valdôtaine.
3. Lecture et commentaire d'un texte d'auteur valdôtain.